

Procédures de liquidation**Décision relative à l'ouverture de la procédure de liquidation de Aspis Pronia Anonymi Etairia Asfaliseon Zimion**

(Publication conformément à l'article 14 de la directive 2001/17/CE du Parlement européen et du Conseil concernant l'assainissement et la liquidation des entreprises d'assurance)

(2009/C 263/12)

Entreprise d'assurance	Aspis Pronia Anonymi Etairia Asfaliseon Zimion, ayant son siège Leoforos Kifisias 62 à Marousi (Attique), GREECE.
Date, entrée en vigueur et nature de la décision	Décision n° 156 du conseil d'administration du Comité de surveillance de l'assurance privée des 16 et 21 septembre 2009 concernant le retrait définitif de l'agrément de la société ainsi que sa mise en liquidation. Entrée en vigueur: 21 septembre 2009
Autorités compétentes	Comité de surveillance de l'assurance privée Ipatias 5 105 57 Athens GREECE
Autorités de surveillance	Comité de surveillance de l'assurance privée Ipatias 5 105 57 Athens GREECE
Liquidateur nommé	Konstantinos Vlachogiannis (contrôleur de liquidation) Avocat à Athènes Ioulianou 17 and Mavrommateon 105 57 Athens GREECE
Législation applicable	Législation grecque; article 3, paragraphe 3, et articles 7 à 9, 10, 12a, 17a à 17c du décret législatif n° 400/1970.